

Joseph Aimé Massue, écrivain, député pour le district électoral de Richelieu, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de M. Hesson, secondé par M. Perley,

Ordonné, que les comptes publics du Canada pour l'exercice 1888-89 et le rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédits pour la même période soient référés au comité des Comptes Publics.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—un relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat, en conformité de la clause 23, chap. 19 des Statuts révisés du Canada. (*Document de la Session, No 32.*)

Et aussi,—Liste du service civil, 1889, conformément à la 59^e clause de l'Acte du service civil. (*Document de la Session, No 7a.*)

Ordonné, que M. Tisdale ait la permission de présenter un bill à l'effet de constituer en corporation la Banque du comté d'York.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Mills (Annapolis) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie nationale de construction.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Hesson ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de câble du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Doyon ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre quarante-quatre des Statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Dewdney ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte de la cinquante-deuxième Victoria, chapitre quatre, intitulé: "Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines Compagnies de chemins de fer."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Barron ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'acte du cens électoral, chapitre cinq des Statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique Canadien, et changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer de Goderich à Wingham," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.